

Séance du 26 Novembre 1952

Le 26 an mil neuf cent cinquante deux et le vingt-six Novembre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montrejeau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Bertrand Dujon Maire.

Étaient présents

M. M. Arnaud - Pujau - Beyret - Lau. Béille - Barthe - Fandine - Tager - Bouché - Gilias - Loo - St Blancat.

Absents ayant donné procuration

M. M. Bourdel - Moubielle - Barbie - Biabent - Lagoutte - Lagardelle -

Vendredi.

Absents excusés :

M. M. Gourme de Lassus.

Lecture du procès verbal de la séance précédente est donnée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Passé à l'ordre du jour.

Hôtel des Finances

Le Maire rend compte d'une démarche faite auprès des Administrations des Finances à Toulouse à l'effet d'obtenir, ou une augmentation de la somme proposée pour le loyer de l'Hôtel des Finances, ou une participation financière des Administrations intéressées, dans les frais de remise en état de l'Hôtel des Finances.

Le Directeur des Domaines n'envisage pas la possibilité d'augmenter les propositions faites, mais a promis d'intervenir pour essayer d'obtenir la participation de certains organismes, Ministère de la Reconstruction, ou Fonds National de l'Habitat.

Par lettre dont il est donné lecture au Conseil, il vient de nous faire connaître qu'il avait échoué dans ses tentatives.

Le Maire rend compte à l'Assemblée qu'il a immédiatement proposé aux Administrations des Finances de leur abandonner l'immeuble Caiffa dans l'état où il se trouve et que ces Administrations fassent leur affaire de l'aménagement des locaux et des logements des fonctionnaires. Nous n'avons pas eu de réponse encore à cette proposition qui était faite sous réserve de l'accord du Conseil, dans ces conditions, après un échange de vues auxquelles prennent part M. M. Bouché - Tays - Eau - Béville - Arnaud et Pujau, l'Assemblée décide d'attendre de connaître la réponse de l'Administration des Finances avant de reprendre la discussion à ce sujet.

Affaire de Moyers

Il est donné connaissance au Conseil, d'une lettre de l'Architecte de Moyers adressée au Maire le 12 Novembre 1952 et qui remet en question le fait de savoir si la Ville doit payer à cet Architecte le travail d'établissement d'un projet complet de reconstruction de la vieille Halle sur la grande place.

La discussion est ouverte à ce sujet et cette affaire est évoquée une fois de plus.

M. M. Gufer - Bouché - Eau - Béville - et V^t Blancat qui se souviennent particulièrement des pourparlers qui furent engagés en 1947 et 1948 à ce sujet, précisent qu'il n'a jamais été demandé autre chose que des renseignements à l'Architecte dont il s'agit, lequel s'est offert lui-même à dessiner une esquisse.

M. Bouché précise et insiste sur le fait qu'il s'est rendu lui-même à Toulouse pour demander à M. de Moyers le coût du travail projeté.

M. Arnaud a eu l'occasion de voir les lettres auxquelles fait allusion M. de Moyers échangées à cette époque entre la Mairie et l'Architecte - ces lettres ne mentionnent qu'une demande de renseignements et d'esquisse.

Sans ces conditions, le Conseil décide de passer à l'ordre du jour et charge le Maire de répondre une fois pour toutes à M. de Noyers que nous considérons que les travaux qui peuvent lui être offerts actuellement par l'Administration Municipale ne constituent pas une compensation que nous ne lui devons pas, mais sont le fait d'une préférence que nous croyons devoir lui accorder en considération du travail important qu'il a fourni, bien que ce travail ne lui ait pas été commandé expressément.

Augmentation des émoluments des Vétérinaires-Inspecteurs

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une circulaire Préfectorale du 4 Novembre dernier qui émane de la Direction des Services Vétérinaires et relative au rajustement des émoluments alloués aux Vétérinaires Inspecteurs des viandes.

Il s'agit en fait du rappel des prescriptions antérieures demandant aux Municipalités de procéder à compter du 1^{er} Janvier 1952, au rajustement de ces émoluments.

Le Conseil a procédé à ce rajustement par délibération du 5 ^{Décembre} ~~Novembre~~ 1951 et estime dans ces conditions qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette question.

Examen du bilan du Syndicat d'Initiative

Il est donné lecture à l'Assemblée du bilan d'exercice se rapportant à dix-huit mois d'activité du Syndicat d'Initiative de Montrejeau. Le bilan se solde par un déficit de 1.130 f.

Il reste à payer 145.085 f. de factures dont le détail est communiqué au Conseil.

M. Rob, Conseiller Municipal, qui figure parmi les créanciers pour une facture de 2.200 f. déclare qu'il abandonne sa créance au profit du S.I.

Le Maire lui exprime ses remerciements et le déficit total est donc de 144.015 f.

Le Maire fait observer qu'en fait le S.I. a payé pour le compte de la Ville l'installation du camping, les plaques de signalisation, la table d'orientation et qu'en fait ses dépenses de fonctionnement du S.I. a proprement parler s'élèvent à 257.850 f.

Il adresse ses félicitations au Trésorier de cet organisme pour la clarté du bilan qu'il a fourni et d'une façon plus générale à tous ceux qui se sont dévoués et ont mené à bonne fin cette création et ce fonctionnement d'un S.I. à Montrejeau sont les artisans de cette belle réussite dont nous avons reçu de nombreux témoignages de satisfaction et dont l'intérêt ne peut aller qu'en s'accroissant.

L'Assemblée à l'unanimité décide que la subvention du S.I. sera renouvelée et déterminée à l'occasion de l'établissement du budget de 1953 et que hors subvention, la somme de 144.015 f. sera prise en charge par le budget municipal et prévue au budget additionnel de 1953.

Désignation des délégués pour la révision des listes Electorales Electorales

Conformément à la loi, l'Assemblée procède à la désignation des délégués du Conseil Municipal pour la révision des listes électorales et désigne M. M. Arnaud. N^e Blancat et Eau. Cécille pour faire partie

des deux Commissions.

Questions Diverses

a) Pole d'une quatrième journée de prestation vicinale

Le Président rappelle les articles 68 de la Loi du 26 Septembre 1948 spécifiant qu'il est pourvu à l'entretien des chemins vicinaux à l'aide des prestations fixées à 4 journées de travail.

Que jusqu'ici Montrejeau n'a voté que 3 journées ce qui ne correspond plus aux besoins réels et, d'autre part, nous gêne lorsque nous demandons des subventions aux Administrations Supérieures.

L'Assemblée après en avoir délibéré vote pour l'année 1953, les ressources vicinales suivantes :

Une journée supplémentaire de prestation exigible en argent.

b) Taxe sur les locaux insuffisamment occupés ou inoccupés

Le Maire communique à l'Assemblée une lettre reçue le 26 Novembre par laquelle M. le Préfet fait connaître que le Ministère de la Reconstruction s'oppose à l'approbation de la délibération du Conseil Municipal du 14 Octobre décidant l'application de la taxe sur les locaux insuffisamment occupés ou inoccupés.

Le Ministre ajoute que les Ministres intéressés notamment le Ministre du budget, formulent actuellement les plus étièmes réserves quant à l'opportunité de telles institutions.

Que par ailleurs si le Conseil s'estime nécessaire, il peut toujours demander l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 Octobre 1945 de la Loi du 1^{er} Septembre 1948 relative à l'institution d'une Commission Municipale des logements.

Le Maire précise que la Loi dont il s'agit est très touffue et qu'une discussion à ce sujet ne peut valablement avoir lieu qu'après une étude des textes, mais que déjà il peut signaler au Conseil que la création de cette Commission Municipale revêt un tel caractère d'inquisition qu'il conviendrait de bien étudier cette affaire avant de prendre une décision.

M. Arnaud fait remarquer qu'il constate que l'Administration Supérieure emploie tous les moyens pour mettre obstacle à la décision de l'Assemblée, ce qui, en ce domaine particulier ne l'étonne pas.

A son avis il est inutile d'insister et l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

c) Assurance de la Ville pour le risque décès du personnel titulaire

Revenant sur cette question, le Maire indique au Conseil que la Commission des Finances a décidé de confier à la S^{te} "La Nationale", Agent Général, M. Chansreau, 2 Place du Nord, à St Gaudens, l'assurance de la Ville en couverture du risque décès du personnel titulaire (application du décret du 2-3-1951). Cette décision est approuvée à l'unanimité du Conseil et annule la décision prise le 14-10-1952 par le Conseil Municipal ayant décidé de confier cette assurance à la S^{te} "Le Secours".

Vu et approuvé
Toulouse, le 28.12.1952
signé : Liguore.

d) Mise à jour du plan du cimetière

Le Président rend compte à l'Assemblée d'un travail important de mise à jour du plan du cimetière et du classement en deux répertoires de toutes les concessions.

La Commission des Finances émet l'avis que ce travail peut être payé 15.000 f au géomètre l'ayant réalisé.

e) Construction d'un chenil

La Société Protectrice des animaux a demandé la construction d'un chenil de dix loges sur l'ancien Terrain des ordures ménagères.

Après l'avis de la Commission des Travaux et des Finances, le Conseil ratifie la décision de construction d'un chenil ne comportant que cinq loges. Le montant de la dépense est évalué à environ 120.000 f.

Voté par 14 voix contre 2, celles de M. M. Gilias et Beyret.

f) Approbation d'un marché de fournitures pour le service d'entretien de Voirie

Le Conseil approuve le marché passé avec la maison Sabardens et Francou de Gourdon. Solignac pour fourniture de matériel pour les chemins vicinaux. Le marché s'élève à 340.800 f.

g) Augmentation du traitement de la Femme de Service des Ecoles

Le Maire soumet à l'Assemblée une demande d'augmentation de la femme de service des écoles, laquelle doit assurer l'entretien de onze classes et dont le traitement est actuellement de 2.200 f mensuellement.

A l'unanimité, le Conseil décide de porter ce traitement à 3.000 f sur le vu de l'avis favorable de la Commission des Finances.

h) Traitement du sonneur de cloches

Le Président expose à l'Assemblée qu'il est saisi d'une demande d'augmentation de l'indemnité allouée par la Ville au Sonneur de cloches pour les sonneries civiles. Cette indemnité est actuellement de 500 f par mois. A l'unanimité le Conseil décide d'allouer 1.000 f par mois au sonneur de cloches.

i) Reconduction de la Régie des Droits de Place

Le Président demande à l'Assemblée de décider si cette année il sera procédé à la mise en adjudication des droits de place ou à la reconduction pure et simple du contrat de l'actuel concessionnaire.

Le Maire fait remarquer qu'en raison de la diminution sensible du rapport des marchés, il ne semble pas opportun de tenter une adjudication.

M. Fijau fait observer que le Conseil Municipal est à la fin de son mandat, il serait préférable de réserver l'avenir et de laisser les choses en l'état.

M. Bouchi est de cet avis, d'autant qu'aucun ennui ni incident n'a été signalé quant à la façon dont le concessionnaire actuel s'acquitte de la tâche qui lui est confiée.

A l'unanimité, le Conseil décide la reconduction pure et simple du contrat de M. Charve, sous réserve que celui-ci accepte cette reconduction aux conditions actuelles.

j) Installation de lampes

Vu et approuvé
St. Gaudens, le 3-2-53
signé: Barthélemy.

Le maire a obtenu de l'Electricité de France le devis d'installation des deux lampes demandés par des séances précédentes. Ce devis s'élève à 24.000 f.

M. M. St Blancat et Pujau font remarquer que ces prix semblent prohibitifs. Le Conseil approuve cependant à l'unanimité et à la demande de M. Pujau, décide que les devis seront soumis dorénavant à une Commission chargée de les examiner.

R) Travaux de couverture du Tépoup

M. F. St Blancat adjudicataire des travaux de couverture du Tépoup a adressé une lettre dont il est donné lecture au Conseil. Il fait remarquer que la demande des prix d'après laquelle il a soumissionné, faisait état d'un travail de couverture du Tépoup d'environ 100 mètres. Les prix qu'il a remis ont été déterminés d'après l'importance de ce travail.

Or il se trouve que 60 m. seulement ont été jugés suffisants pour l'instant et dans ces conditions il demande que le Conseil veuille bien admettre le principe qu'il sera déclaré prioritaire pour la continuation de ces travaux jusqu'à concurrence de 100 mètres.

Après un échange de vues à ce sujet, l'Assemblée estime que la demande de M. St Blancat est justifiée et sous réserve de l'observation d'une fluctuation possible des prix au moment où les travaux seront repris, M. St Blancat est déclaré prioritaire pour la tranche supplémentaire de 40 mètres.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire demande si les Conseillers Municipaux ont des questions à poser.

M. Tago demande la parole et rappelle les travaux à effectuer au cimetière pour l'assainissement des allées. La Commission des Travaux sera saisie à nouveau de cette question.

Il demande que l'on insiste pour obtenir de l'Administration des Ponts et Chaussées, l'élargissement de la rue de l'Égalité dans le virage du départemental n° 54.

Le Conseil décide d'adresser un vœu une nouvelle fois à l'Administration des Ponts et Chaussées.

M. Tago se fait l'écho d'une protestation d'une famille demandant l'inscription sur le Monument aux Morts d'un ancien prisonnier de guerre, décédé à son retour de captivité.

Il est précisé qu'il convient d'obtenir de la Direction Départementale des Anciens Combattants et Victimes des deux Guerres, l'attestation spécifiant que l'intéressé est "mort pour la France".

M. Tago demande si une suite a été donnée aux pourpurses engagés au sujet de la session au Séminaire du chemin longeant le parc. Le Maire répond que les pourpurses sont en cours.

M. Pujau demande la parole et se fait l'écho d'une demande des habitants du quartier de la route de Magères qui souhaiteraient que les platanes bordant l'ancien fossé comblé entre la propriété Bor et le terrain de football, soient coupés. Cette question est du ressort des Ponts et Chaussées; ce vœu sera

transmis à cette administration.

M. Tague s'inquiète de connaître où en est le projet de construction des w.c. au foirail, M. le Maire lui répond que l'adjudication est préparée, ces travaux seront réalisés après le vote du budget de 1953.

M. Eau. Lucille demande la parole et réclame le goudronnage de l'impasse de l'Église, lequel est en très mauvais état, ce travail avait été décidé depuis longtemps. M. le Maire fait remarquer qu'il s'est préoccupé de cette question des impasses et que M. Naudy a promis que celles-ci seraient remises en état en même temps que la Rue Nationale, c'est-à-dire au printemps.

M. Eau. Lucille insiste pour que les aqueducs des rues principales soient réparés, le mauvais état de ceux-ci constitue un véritable danger dont la Ville pourrait avoir à assumer la responsabilité.

M. le Maire promet que des aménagements seront entrepris, mais la réparation définitive ne peut intervenir, là également, qu'à l'occasion de la réfection complète de la rue Nationale.

M. Bliac demande de prévoir une ouverture dans les baches clôturant la Halle aux bestiaux pour permettre un accès plus facile aux moutons.

Le Maire fait observer que jusqu'ici le Régisseur des Droits de Place a fait obstruction à ce projet qui l'obligerait à avoir un contrôleur supplémentaire à cet accès secondaire de la grande Halle.

La question sera à nouveau étudiée.

Irrigation Des coteaux de Gascogne

M. M. Beyret et Bliac s'inquiètent à nouveau de connaître la suite qui sera donnée au plan d'irrigation.

M. le Maire rend compte d'un entretien qu'il a eu à ce sujet avec le Directeur du Syndicat d'Irrigation et donne toutes décisions à ce sujet.

Il ressort de cette discussion à laquelle prennent part M. M. Beyret - Bliac - Eau. Lucille et Tague que cette question est très complexe et nécessiterait la création d'une Commission particulière chargée de discuter et d'obtenir du Syndicat toutes précisions utiles.

Il en est ainsi décidé; font parti de cette Commission M. M. Beyret - Bliac et Eau. Lucille particulièrement intéressés qui rencontreront à la mairie, le Directeur du Syndicat qui sera invité à apporter les plans et documents qui avaient été soumis aux intéressés lors de la création du Syndicat en 1950.

M. St. Blancat exprime le vœu que le tuyau d'écoulement des eaux au stade plein de la grande Halle soit prolongé le long du mur de soutènement jusqu'à la chaussée.

Il demande si les pins qui ont été plantés dans la propriété de l'Hotel Peclere à proximité du mur qui vient d'être refait au chemin Saul Adoue, sont plantés à la distance réglementaire, afin d'éviter que la poussée des racines ne détériore le nouveau mur.

Une enquête sera faite à ce sujet.

M. Beyret demande la parole et souhaiterait connaître où en est le

-projet d'électrification courant force, du quartier qu'il habite.

M. le Maire fait observer que ce travail fait partie d'un plan pour la réalisation duquel un devis s'élevant à 1.500.000 f nous a été remis par l'E. S. T. et que l'exécution de ce plan est subordonnée à la réalisation des lotissements prévus à proximité.

Il est précisé pour répondre à une demande de M. Bau. Cécille, que la ligne particulière établie par M. Schroeder est devenue domaine public et que tout particulier peut désormais s'y brancher sous réserve de l'autorisation du concessionnaire.

M. Beyret exprime également le vœu que le taverin du quartier des Navates soit réparé.

Le Maire reçoit mandat d'effectuer ces réparations de peu d'importance sans autre avis du Conseil.

M. Beyret fait remarquer que certains embouteillages se produisent les jours de marché notamment au marché aux fruits.

Une discussion s'ensuit, de laquelle il ressort que d'une façon générale l'organisation du marché sur le plan police laisse à désirer. M. Bau. Cécille fait observer que des gardes avec képi devraient se trouver aux points principaux pour faire respecter l'ordre et que sept agents au moins seraient nécessaires.

Dans l'état actuel des choses, nous ne disposons que de deux agents titulaires auxquels se joignent deux cantonniers et ce nombre est nettement insuffisant.

Logement attenant à la Stairie

M. Arnaud demande la parole pour exposer ce qu'il appelle un cas de conscience. Lorsque le projet d'aménagement du logement attenant à l'Hotel de Ville a été soumis à la Commission des Travaux que lui-même présidait, ce projet a été accepté, il avait été exposé au Conseil Municipal auparavant par l'Architecte, et fut par la suite approuvé par le Conseil Municipal.

L'orateur se demande s'il ne serait pas possible d'aménager deux appartements plutôt qu'un seul qui semble trop spacieux, il souhaite que la Commission des Travaux se réunisse pour étudier cette question. Le Conseil sera ensuite à nouveau saisi de cette affaire.

M. St. Blancat fait remarquer que pour que la Commission des Travaux puisse valablement remplir son office, il conviendrait que les membres qui la composent assistent aux réunions.

M. Bau. Cécille saisit l'occasion pour faire remarquer qu'il a été désigné comme membre de la Commission des Travaux malgré lui, mais qu'il ne se sent aucune compétence particulière pour ces questions.

M. Tager ayant manifesté le désir de faire partie de cette Commission, l'unanimité de l'Assemblée approuve sa désignation au sein de la dite Commission des Travaux.

Assistance

L'Assemblée se réunit ensuite en Comité secret pour discuter des questions d'assistance, et confirme les décisions prises par la Commission d'assistance en sa séance du 25 Novembre courant.

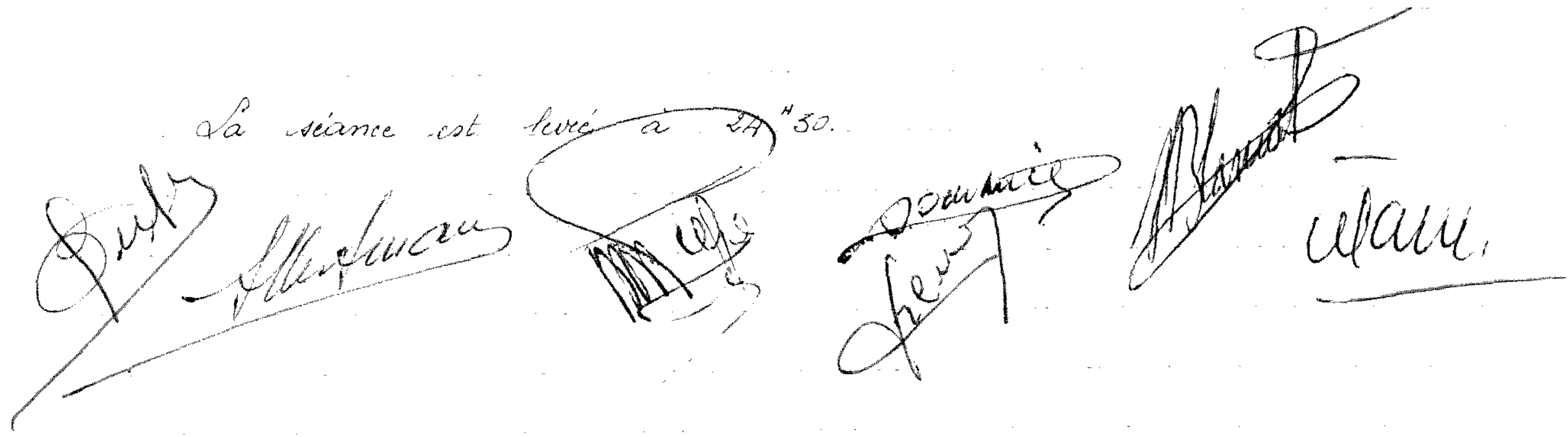
Admet :

- Quinze dossiers de demande d'A.M.G
- Trois " " de carte d'économiquement faible
- Trois demandes d'allocation spéciale aux vieux
- Mme " d'aide aux aveugles et grands infirmes
- Deux " d'allocations militaires.

Rejetée :

- Une demande de carte d'économiquement faible
- Une " d'allocation spéciale aux vieux.

La séance est levée à 21h 50.


 A series of handwritten signatures and stamps. From left to right: a signature that appears to be 'Duby', a signature 'M. L. L. L.', a circular stamp with illegible text, a signature 'Dumarcq', a signature 'J. L.', a large signature 'P. L.', and a signature 'L. L.'.